

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_074

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	12
Date de la convocation : 09/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-71 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires ;

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

• **Election du premier adjoint**

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12

bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7
A obtenu : Monsieur BOS Robert : 12 (douze) voix

Monsieur BOS Robert ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier adjoint au maire et immédiatement installé.

• **Election du deuxième adjoint**

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7
A obtenu : Madame SAVY Cécile : 12 (douze) voix

Madame SAVY Cécile ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée deuxième adjoint au maire et immédiatement installé.

• **Election du troisième adjoint**

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7
A obtenu : Monsieur SEGURET Gilles : 12(douze) voix

Monsieur SEGURET Gilles ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Troisième adjoint au maire et immédiatement installée.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI
Maire



Monsieur Nathan CARCENAC
Secrétaire de séance

